

Bibliothèque anarchiste

# La grève de Cholet

La Révolte

La Révolte  
La grève de Cholet  
8 octobre 1887

extrait le 22 août 2026 de *La Révolte* (n°4) du 8 octobre  
1887

**bibliotheque-anarchiste.com**

8 octobre 1887

La grève de Cholet continue. Il est survenu dans la situation un changement que nous nous expliquons et que nous comprenons bien, mais les renseignements que nous donnent à ce sujet les possibilistes, qui ont dirigé la grève, sont assez obscurs pour que nous dussions les examiner de près.

La grève générale a cessé ; elle n'est plus maintenue que dans cinq ou six maisons. Quelle est la portée réelle de cet événement ?

Les meneurs écrivent que les ouvriers ont obtenu gain de cause sur toutes leurs demandes : le travail n'a repris dans les ateliers qu'après une victoire complète des ouvriers, et, comme résultat de cette victoire, leurs dépêches nous apprennent que les travailleurs obtiennent, selon les localités et l'avilissement où les salaires étaient tombés, une augmentation de vingt à soixante centimes. Ils ne nous énumèrent pas d'autres avantages.

En revanche, ils écrivent des contradictions qui donnent à réfléchir.

À l'usine Paillemel, après la rentrée des ouvriers, le patron a voulu diminuer les prix du dévidage. Ce n'est qu'après une entrevue, par devant M. le sous-préfet, qu'il a renoncé à ce projet. Il a même été assez bon prince pour annoncer qu'il veillerait à ce que les ouvriers ne soient pas frappés d'amendes lorsqu'ils s'absenteront pour des cas urgents.

Diable ! cette victoire complète, après laquelle les patrons manifestent l'intention de diminuer les salaires, et promettent de surveiller l'application des amendes, selon leur bon plaisir, nous paraît une victoire bien peu sérieuse. Et puis le tarif accepté ne l'est que pour une année, après laquelle tout peut être remis en question.

Eh bien, dans tout ceci, ce qui nous paraît le plus clair c'est que les grévistes sont joués et par les patrons et par les meneurs du Parti ouvrier, qui ne sont allés chercher à Cholet qu'une réclame électorale.

Les grévistes ont voulu une grève pacifique, une simple cessation du travail, comptant combattre la faim avec les secours envoyés par les travailleurs et, par suite de la mi-

sère générale qui pèse sur la classe ouvrière, cet appui leur a fait défaut. Les sommes reçues permettent à peine de distribuer 20 à 30 sous, à chacun, par semaine. Alors ils se sont empressés d'accepter les avances patronales concernant le tarif, et abandonnant leurs autres revendications, ils ont repris le travail.

Les patrons ont fait maintenir la grève par cinq ou six maisons qui pourront faire exécuter leurs commandes chez les autres patrons, et de la sorte 450 ouvriers restent à chômer. Ils tiendront encore quelque temps, soutenus par les versements de leurs camarades ; puis sous peu même lorsqu'ils seront épuisés et auront fatigué la bonne volonté de leurs amis, ils seront réduits à accepter les conditions patronales, et ils apporteront sur le marché l'appoint de bras nécessaire pour faire tomber de nouveau les salaires, même au dessous de ce qu'ils étaient avant la grève. Épuisés par cette lutte famélique, ils retomberont plus esclaves qu'auparavant.

Les ouvriers n'ont pas eu conscience de la lutte qu'ils engageaient ; ils se sont laissé détourner de leur but par des saltimbanques qui sont venus leur parler de parlementarisme, d'élections, de prud'hommes, etc. ; et, au lieu de donner à la grève le caractère énergique, obligatoire aujourd'hui, de ne rentrer aux ateliers que lorsque tous les patrons auraient accepté leurs demandes, ils se sont laissé prendre à ce piège grossier.

S'il est vraiment fatal que l'expérience ne s'acquière qu'à ses dépens, espérons que les ouvriers de Cholet profiteront de celle qu'ils viennent d'acheter si chèrement et qu'une autre fois ils comprendront que l'on n'obtient rien par la pacification et qu'ils agiront en conséquence.